



Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la section I de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/465), selon laquelle l'état d'avancement de tous les projets de construction en cours doit faire l'objet d'un rapport annuel à l'Assemblée.

Il fait le point de l'évolution de la situation depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359) sur l'achèvement en août 2015 des projets annexes, la construction du nouvel ensemble de bureaux de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba étant pour l'essentiel achevée et les locaux pleinement occupés depuis août 2014. Le coût de l'achèvement des nouveaux bureaux et des projets annexes, dont l'estimation actualisée figure dans le présent rapport, demeure inchangé par rapport aux estimations indiquées dans le précédent rapport d'activité.

Au paragraphe 4 de la section III de sa résolution 68/247, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les installations de conférence de la Commission, en particulier l'Africa Hall et la salle de conférence 1, soient rénovées à titre prioritaire et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-neuvième session. Conformément à la section V de la résolution 69/262, le présent rapport contient des informations actualisées depuis le rapport précédent du Secrétaire général (A/69/359)

* A/70/150.



sur la rénovation de ces installations de conférence, notamment les mesures prises pour la rénovation de l’Africa Hall et des travaux de rénovation en cours au Centre de conférence des Nations Unies, notamment la salle de conférence 1.

L’Assemblée générale est invitée à approuver la portée, le calendrier et le coût estimatif du projet de rénovation de l’Africa Hall, ainsi que le montant des ressources nécessaires à ce titre pour l’exercice biennal 2016-2017, et à ouvrir un compte pluriannuel des travaux en cours.

I. Aperçu général

A. Nouvel ensemble de bureaux

1. Le présent rapport donne des informations actualisées sur les projets annexes précédemment inachevés se rapportant au nouvel ensemble de bureaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, dont l'achèvement était prévu pour le milieu de 2015, ainsi que des progrès accomplis dans ce sens.

2. Dans sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission. Par la suite, dans sa résolution 60/248, elle a approuvé l'expansion du projet de façon à y inclure la construction de deux étages supplémentaires. Dans sa résolution 62/238, elle a pris note du rapport du Secrétaire général (A/62/487) et fait siennes les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.11), qui portaient le coût estimatif total révisé du projet à 14 333 100 dollars.

3. Dans sa résolution 65/290, l'Assemblée générale a approuvé un financement additionnel d'un montant total de 1 000 100 dollars, dont 850 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et 150 100 dollars provenant du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ce financement a permis la construction du 7^e étage de l'immeuble, conformément au programme des travaux. En conséquence, le montant total des ressources approuvé pour le projet s'élève à 15 333 200 dollars.

4. La construction du nouvel ensemble de bureaux a pour l'essentiel été achevée en juin 2014. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Bureau de liaison du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont aussitôt emménagé dans le bâtiment. Tous les emménagements ont été achevés en août 2014. L'immeuble, qui a été renommé l'immeuble Zambezi au début de l'année 2015, accueille plus de 650 fonctionnaires.

5. Dans ses résolutions 56/270 et 62/238, l'Assemblée générale a approuvé les éléments additionnels du projet nécessaires à l'accès, à la sécurité et à la fonctionnalité du nouvel ensemble de bureaux. Ces projets annexes comprennent l'installation de groupes électrogènes et d'un bâti, la construction de voies d'accès internes et d'un parc de stationnement, l'exécution de travaux de génie civil et d'aménagement paysager, l'éclairage du site et la pose d'installations sanitaires et de cloisons intérieures.

6. La plupart des projets annexes ont été achevés en 2014 et le reste l'a été pour l'essentiel en août 2015. Une image de la voie d'accès interne et du parking achevés est reproduite à l'annexe I.

B. Rénovation des installations de conférence

7. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier l'Africa Hall et la salle de conférence 1, pour s'assurer qu'elles étaient strictement conformes aux normes internationales les plus élevées. Dans sa résolution 68/247, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les installations de conférence de la Commission, en particulier l'Africa Hall et la salle de conférence 1, soient rénovées à titre prioritaire.

8. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la rénovation de l'Africa Hall, ainsi que sur la mise en œuvre des demandes faites par l'Assemblée générale à la section V de la résolution 69/262, et présente un compte rendu actualisé de l'étude de viabilité de la réalisation d'un Centre des visiteurs dans le bâtiment de l'Africa Hall.

II. Renseignements actualisés sur la construction du nouvel ensemble de bureaux

A. État d'avancement des travaux

9. La construction du nouvel ensemble de bureaux a été achevée pour l'essentiel le 19 juin 2014 et les locaux sont entièrement occupés et pleinement opérationnels depuis août 2014. Une période de garantie d'un an s'est alors ouverte, au cours de laquelle l'entrepreneur était tenu de corriger certains éléments après l'occupation des locaux, ainsi que tous défauts éventuellement constatés par la suite.

10. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359), les activités ont surtout consisté à veiller à ce que l'entrepreneur procède aux rectifications mineures qu'il avait convenu d'exécuter pendant la période de garantie d'un an et à ce qu'il corrige les défauts des installations observés en cours de fonctionnement. L'équipe chargée de la gestion du projet, agissant en étroite concertation avec la Section de la gestion des installations de la CEA, a vérifié la fonctionnalité des installations architecturales et électromécaniques du bâtiment pour s'assurer qu'elles fonctionnaient bien comme prévu. Les éventuels défauts ou mauvais fonctionnements ont été recensés et transmis à l'entrepreneur pour qu'il les corrige.

11. Cependant, l'entrepreneur n'a pas corrigé ces éléments, et ne s'est donc pas acquitté des obligations contractuelles lui incombant pendant la période de garantie. De ce fait, la date définitive d'achèvement des travaux a été repoussée de juin 2015 à décembre 2015. Les paragraphes 24, 26, 27 et 28 présentent des renseignements complémentaires à ce sujet.

12. Afin de garantir sans discontinuité la sécurité des fonctionnaires et du personnel travaillant dans le bâtiment, la Section de la gestion des installations de la CEA s'est chargée de corriger les défauts des installations observés en cours de fonctionnement. Toutes les corrections ont été recensées et la CEA en tiendra compte pour le calcul du paiement final à l'entrepreneur au moment de la clôture administrative et financière du projet.

B. Projets annexes

13. Comme indiqué dans les rapports précédents du Secrétaire général (A/68/517 et A/69/359), la Commission a exploré toutes les solutions pour que ces projets annexes soient menés à bien dans les limites du financement approuvé. C'est ainsi qu'il a fallu donner la priorité aux composantes du projet indispensables pour l'occupation dans les locaux, négocier avec les entrepreneurs retenus, mener dans la mesure du possible des analyses de la valeur et finalement solliciter l'assistance des autorités nationales.

14. La plupart des projets annexes ont été achevés en 2014, et le reste, notamment le parc de stationnement est, l'aménagement paysager et les plantations, l'ensemble des voies d'accès et de service internes, les allées et le drainage du site, a été achevé pour l'essentiel en août 2015 dans les limites des ressources approuvées.

C. Marchés

15. Les marchés passés jusqu'en juin 2014 ont été décrits dans le précédent rapport d'activité du Secrétaire général (A/69/359). Le principal projet annexe inachevé en juin 2014 était le réseau de voies d'accès. Bien que la plupart des marchés concernant la voirie et le parc de stationnement aient été passés entre 2012 et 2014, après l'échec de deux passations de marché, la CEA a pris contact avec le pays hôte par l'intermédiaire du Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba afin que ces travaux puissent être menés à bien et en temps voulu en 2015, en particulier avant la tenue de la troisième conférence internationale sur le financement du développement du 13 au 16 juillet 2015 dans les locaux de la CEA.

D. Coordination avec le pays hôte

16. L'appui permanent du pays hôte a été d'une importance cruciale pour la construction du nouvel ensemble de bureaux pendant toute la durée du projet, notamment pendant la phase finale d'exécution des projets annexes, et a permis de régler la plupart des problèmes d'ordre logistique. Le Secrétaire général tient à remercier le pays hôte, qui a facilité la livraison sans entrave des éléments d'infrastructure du projet et, tout récemment, l'achèvement en temps voulu, en moins de deux mois, des voies d'accès et du parc de stationnement du complexe de la CEA.

E. Gestion du projet

17. En sa qualité de maître d'ouvrage, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, ou son représentant désigné, est chargé de superviser le projet jusqu'à sa clôture finale. Le Comité consultatif du complexe, qui inclut les occupants locataires des bureaux, continue d'être tenu informé des progrès de la correction des défauts des locaux occupés et des modifications mineures, après emménagement, de l'espace de bureaux ou des installations électromécaniques qui résultent de besoins supplémentaires exprimés par le client. Le Directeur de l'administration continue de participer activement à la prise de décisions

essentielles pendant la période de garantie et à la solution des problèmes contractuels qu'il reste à régler.

18. Le 31 décembre 2014 il a été officiellement mis fin aux fonctions de l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet. Par la suite, la responsabilité du fonctionnement des installations a été assumée par la Section de la gestion des installations de la CEA, qui assurera la clôture administrative et financière du projet.

19. Les sections fonctionnelles respectives de la Division de l'administration et de la Section de la sûreté et de la sécurité de la Commission économique pour l'Afrique continuent de fournir des services techniques et administratifs supplémentaires dans leurs domaines de compétence respectifs tant pour la construction des bâtiments que pour les projets annexes.

20. Le Bureau des services centraux d'appui au Siège assure toujours la coordination, l'appui et l'encadrement nécessaires pour la gestion du projet et les questions d'ordre technique. Le Bureau des services centraux d'appui et la CEA continuent de tenir des conférences téléphoniques tous les quinze jours sur ce projet et la direction organise des visioconférences selon que de besoin.

F. Coordination de la sécurité

21. L'installation de systèmes de sécurité pour les nouveaux locaux à usage de bureaux a été coordonnée par la Section de la sûreté et de la sécurité de la CEA dans le cadre de la modernisation des systèmes de sécurité du complexe, qui fait partie du projet de système normalisé de contrôle des accès approuvé pour le nouvel ensemble de bureaux et qui comprend notamment des films de protection antiéclats. Les systèmes de sécurité comprennent le contrôle des accès, la surveillance des alertes et un système de télévision en circuit fermé. Le précâblage a été réalisé avec succès et les composants ont été installés, mis en service et rendus opérationnels, les éventuels défauts devant être corrigés pendant la période de garantie.

G. Calendrier du projet

22. Comme dans le précédent rapport, l'achèvement substantiel des travaux est intervenu le 19 juin 2014, date à laquelle a débuté la période de garantie contre les désordres et malfaçons : d'une durée d'un an, elle a expiré en juin 2015. Toutefois, le calendrier révisé du projet tel qu'il apparaît dans la figure I ci-après montre que sa date de clôture définitive a été repoussée à décembre 2015. Cela s'explique par le fait que la CEA a commandé une évaluation indépendante, qui est en cours, et dont les conclusions permettront de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'Organisation a été respecté à tous égards. On trouvera de plus amples informations sur cette question aux paragraphes 26 à 28 ci-après.

Figure I
**Calendrier révisé du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux
à la Commission économique pour l'Afrique**

Calendrier	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Activités	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	
Appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre	09/2009 09/2009	02/2010 02/2010						
Signature par le Secrétaire exécutif de la Commission de l'invitation à soumissionner (4 septembre 2009)	▽ 09/2009							
Phase de construction		04/2010 04/2010					06/2014	12/2015
Aménagement intérieur						06/2014 06/2014	07/2014 07/2014	
Occupation des locaux						▽ 07/2014 07/2014		
Période de garantie						06/2014	06/2015	
Légende :								
	Calendrier prévu dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/67/216)							
	Calendrier actuel du projet							
	Période courant jusqu'à la clôture définitive du projet							

H. Prévisions de dépenses

23. Au 31 décembre 2013, le montant global des dépenses réalisées s'élevait à 12 558 500 dollars. Des dépenses supplémentaires à hauteur de 2 774 700 dollars ont été engagées au cours de la période allant de janvier 2014 à août 2015, qui ont porté le montant estimatif total de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à 15 333 200 dollars (au 31 août 2015). Il n'est pas prévu d'autres dépenses au-delà d'août 2015, aussi ce montant est-il identique à celui qui était cité dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359) et correspond-il à celui des crédits approuvés. On trouvera à l'annexe II au présent rapport la ventilation détaillée des dépenses engagées au 31 août 2015.

24. Des paiements représentant un montant total de 1 493 100 dollars sont encore en suspens, à savoir :

a) Le règlement des factures qui n'ont pas encore été établies par les entrepreneurs pour les projets annexes, notamment la rampe d'accès automobile, les installations électriques, les installations sanitaires, les sorties de secours, le groupe électrogène et les bâtis y relatifs;

b) Cinq pour cent du montant des travaux terminés, qui devaient être réglés à l'achèvement substantiel des travaux mais n'ont pas encore été facturés par l'entrepreneur et sont retenus par la CEA dans l'attente des conclusions de l'évaluation indépendante;

c) Cinq pour cent du montant total des coûts convenu dans le contrat, qui devaient être réglés par la CEA à la date prévue pour la clôture du projet, à savoir juin 2015, mais ne le seront pas tant que les conclusions de l'évaluation indépendante ne seront pas connues et que les travaux non réalisés par l'entrepreneur au cours de la période de garantie n'auront pas été exécutés.

I. Enseignements tirés

25. Conformément à la résolution 66/247 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui prête son concours à l'élaboration, à la collecte et à la diffusion des enseignements dégagés des précédents projets d'investissement

entrepris par l'Organisation. Le Secrétaire général a dressé la liste des enseignements tirés de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA dans son précédent rapport (A/69/359). D'autres encore, concernant spécifiquement le projet de construction à la CEA, ont été dégagés depuis, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), à savoir :

a) Les fonctions et les responsabilités du personnel des Nations Unies affecté au projet et de la société chargée de gérer le projet doivent être clairement définies. Il conviendra d'assigner des tâches spécifiques en fonction du projet, ainsi que des tâches transversales. Elles devront être confiées aux membres du personnel selon la disponibilité et les compétences des intéressés. Les missions devront être régulièrement actualisées, au fur et à mesure de l'évolution du projet et des effectifs;

b) Il convient de définir précisément, dès le début de l'étape de planification, les fonctions et les responsabilités du personnel spécialement chargé du projet et du personnel en poste sur place qui est affecté à la gestion des installations. L'équipe de gestion du projet devra continuer à travailler jusqu'à l'expiration de la période de garantie contre les désordres et malfaçons imposée à l'entrepreneur (et non pas simplement jusqu'à l'achèvement des travaux de construction). L'équipe de gestion du projet devra conserver une certaine autonomie, tout en collaborant harmonieusement avec le personnel chargé de gérer les installations, selon que de besoin, et obtenir des renseignements sur l'évolution de la situation et sur les pratiques de gestion. Le personnel chargé de gérer les installations devra jouer un rôle majeur dans la définition de normes en matière de conception architecturale et technique;

c) Un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes à l'échelon local doit être constitué, dont la composition devra rester inchangée dans la mesure du possible, tout au long des diverses phases du projet (les mêmes membres du personnel devront rester mobilisés, par exemple);

d) Les grands projets rendent nécessaire une gestion dynamique des ressources humaines sur la base d'orientations préalablement définies, afin que l'équipe puisse conserver du personnel qualifié. À cet égard, il faudra élaborer une stratégie efficace de planification des besoins en effectifs pour que l'Organisation puisse conserver à son service du personnel hautement compétent lorsque l'exécution du projet approchera de son terme;

e) Il convient de définir d'un commun accord, à un stade précoce, la structure du bureau chargé du projet et de lui affecter un budget; il faut également que les principaux responsables et le personnel d'appui rejoignent leur poste dès le début du projet. Il faudra y être particulièrement attentif lorsqu'on en viendra à nommer les principaux responsables et collaborateurs administratifs, à mettre en place un dispositif de communication, à pourvoir les postes relatifs aux finances et au budget et à constituer les équipes chargées des aspects relatifs à la conception et à la construction. L'équipe dirigeante devra être composée de hauts responsables investis de l'autorité requise pour prendre des décisions;

f) La structure d'ensemble à privilégier pour les contrats doit être définie dès le début des activités de planification de l'exécution. Il faudra examiner les méthodes employées pour les marchés concernant la conception et la construction,

notamment celles qui sont le plus souvent appliquées dans la région. La définition de ces méthodes servira vraisemblablement de base au plan de mise en œuvre;

g) Le mécanisme contractuel le mieux adapté à la conception et aux travaux de construction doit être défini au début de la planification du projet, sur la base d'une connaissance approfondie du marché local. En particulier, il conviendra de déterminer s'il est préférable de conclure un marché à prix forfaitaire ou un contrat prévoyant le paiement en fonction de l'avancement des travaux, compte tenu des compétences locales en matière de vérification des quantités d'ouvrages exécutées par l'entrepreneur;

h) S'agissant des marchés de construction, les conditions de paiement des matériaux importés doivent être fixées avant l'adjudication; dans la plupart des cas, une disposition prévoyant le paiement après le transfert de propriété mais avant l'installation est la mieux adaptée, voire nécessaire;

i) Les utilisateurs finaux doivent être recensés au début de la phase de planification du projet et leurs besoins pris en compte tout au long de son exécution. Il est hautement souhaitable de constituer un comité de planification qui facilite la communication avec les utilisateurs finaux;

j) Il faut que le maître d'œuvre sélectionne des sous-traitants dont la situation financière est stable, à l'issue d'une procédure rigoureuse de présélection. Il sera nécessaire de suivre de près la situation de trésorerie et la stabilité financière des principaux sous-traitants afin de gérer le risque d'insolvabilité;

k) L'Organisation des Nations Unies et les autorités du pays hôte doivent conclure un accord ou convenir de directives précises sur la manière dont l'Organisation peut solliciter des informations auprès de spécialistes compétents en matière de bâtiment et de construction, sans pour autant renoncer à son statut juridique;

l) La gestion du risque est un élément essentiel du succès d'un projet et doit faire partie de la gouvernance du projet dès les premières étapes de sa mise au point.

J. Gestion des litiges éventuels

26. Le gros des travaux du bâtiment ayant été achevé et le certificat d'achèvement substantiel délivré au constructeur, la Commission a poursuivi sa collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui au Siège et a demandé au Bureau des affaires juridiques son avis concernant l'approche à suivre pour récupérer les coûts imputables aux retards dans la construction. Le Secrétaire exécutif a reçu régulièrement l'avis des experts juridiques de la CEA, qui ont commandé une évaluation indépendante qui devrait être achevée en décembre 2015.

27. Cette évaluation indépendante sert deux objectifs : vérification des travaux exécutés; obtention d'un avis impartial à ce sujet. Il s'agit de déterminer si les travaux exécutés sont conformes aux termes et aux spécifications du contrat. Elle permettra en outre de détecter d'éventuelles contraventions au contrat pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies pourra ensuite obtenir remboursement. Dans l'attente des conclusions des experts, les paiements sont retenus par la CEA, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 24 ci-dessus.

28. La conclusion de l'évaluation indépendante devrait ouvrir la voie au règlement des questions en suspens, l'objectif étant d'aboutir à une solution qui soit conforme à l'intérêt supérieur de l'Organisation à long terme. Ses résultats seront présentés dans le rapport final sur les nouveaux locaux à usage de bureaux, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante et onzième session.

III. Occupation et utilisation des nouveaux locaux à usage de bureaux

Revenus locatifs

29. Le montant des loyers perçus est calculé sur la base des mémorandums d'accord. Ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 3 ci-dessus, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ont apporté une contribution de 1 million de dollars au projet, ce qui représente environ 35 mois de loyer réglés à l'avance au taux de facturation actuel.

30. Il est estimé que le montant des loyers versés par les autres occupants, à savoir le Bureau des services d'appui aux projets, le Bureau de liaison du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'élèvera à 1 146 500 dollars en 2015 et à 1 160 500 dollars en 2016.

IV. Renseignements actualisés sur le projet de rénovation de l'Africa Hall

A. Contexte

31. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, la CEA a engagé un consultant international en février 2014, avec pour mission d'élaborer un cadre général, de procéder à une estimation des coûts et d'établir un calendrier pour la rénovation de l'Africa Hall. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général incluant une proposition de cadre général et l'estimation du coût global du projet, chiffré à quelque 56,9 millions de dollars, et elle a ouvert un crédit de 2 309 200 dollars au titre de l'exercice biennal 2014-2015 pour la réalisation des étapes suivantes.

B. Objectifs du projet

32. L'objectif principal du projet demeure le suivant : remédier aux défauts du bâtiment du point de vue de la sécurité et de la fonctionnalité et de rénover l'Africa Hall en le rendant conforme aux normes internationales les plus exigeantes applicables aux salles de conférence. Dans le cadre de la préservation et de la restauration des symboles culturels et historiques de l'architecture du bâtiment, le projet de rénovation a aussi pour but de créer un centre d'accueil des visiteurs au sein de l'Africa Hall, afin d'en faire l'une des attractions touristiques principales

d'Addis-Abeba et de mettre en lumière l'importance de son rôle dans l'histoire de l'Afrique contemporaine.

C. État d'avancement du projet

Cadre général du projet

33. Sur les cinq phases que doit comporter le projet de rénovation de l'Africa Hall, la Commission a mené à bien les phases 1 (préparation) et 2 (conception) et lancé la phase 3 (préconstruction), avec la préparation du dossier d'appel d'offres. La phase 4 (construction) suivra et le projet s'achèvera par la phase 5 (clôture).

34. Sur la base de l'évaluation réalisée lors de la phase 1, le consultant a élaboré le cadre général du projet pendant la phase 2. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport le plus récent sur l'avancement des travaux, le projet de rénovation comporte cinq éléments principaux : a) amélioration structurelle, travaux indispensables concernant la sécurité des personnes et la conformité aux normes sanitaires et travaux de construction; b) salle des séances plénières et travaux associés; c) travaux extérieurs et aménagements paysagers; d) préservation du patrimoine; e) centre d'accueil des visiteurs : local destiné aux contrôles de sécurité, nouvelle entrée et aire de stationnement réservée.

35. Des études complémentaires de celles qui avaient été réalisées lors des phases 1 et 2 ont été entreprises aux titres suivants : atténuation des risques associés aux matériaux dangereux; déménagement temporaire ou définitif de toutes les entités concernées dans les locaux transitoires situés dans la partie ouest du site; analyse structurelle finale; conception détaillée de la zone d'exposition; nouveau point sur les questions de sécurité.

36. La Division de l'information et de la gestion du savoir de la Commission économique pour l'Afrique a réalisé et présenté au Secrétaire exécutif de la Commission, pour approbation, l'étude de faisabilité du centre d'accueil des visiteurs. Cette étude a donné lieu à des discussions de fond et à des échanges avec l'Organisation éthiopienne du tourisme, le Ministère de l'éducation de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, les trois centres d'accueil des visiteurs de l'Organisation des Nations Unies à New-York, Genève et Nairobi, ainsi que de nombreuses autres parties prenantes.

37. Comme annoncé lors de la cérémonie marquant le cinquantenaire de la Commission économique pour l'Afrique, le 24 octobre 2008, le centre d'accueil des visiteurs est censé mettre en lumière le rôle important joué par l'Africa Hall dans l'histoire africaine moderne. Cet objectif s'inscrit dans le plan mis au point par la CEA en vue d'améliorer la communication avec ses membres et de renforcer le partenariat et la coopération avec les États membres dans le cadre de son mandat et de sa stratégie de communication. Les activités du centre seront axées sur l'Africa Hall, en tant que lieu privilégié pour ceux qui souhaitent connaître l'histoire de l'Afrique et la genèse de ce qui est aujourd'hui l'Union africaine.

38. Le centre d'accueil des visiteurs comprendra une galerie et un espace d'exposition permanent, une librairie et une boutique de souvenirs. Il exploitera les films et les autres documents d'archive de la bibliothèque de la CEA et pourra diffuser enregistrements, films et images des dirigeants africains qui ont fait œuvre de pionniers en fondant l'Organisation de l'unité africaine, l'organisation

panafricaine aujourd'hui connue sous le nom d'Union africaine. Il proposera également des visites guidées, entre autres au public et à des groupes scolaires, au moyen d'un système de réservation préalable. L'élément central du programme des visites sera la présentation effectuée dans un petit cinéma comportant une réplique à échelle réduite de la rotonde et susceptible d'accueillir jusqu'à 24 personnes : d'une durée de 6 à 10 minutes et diffusée sur des écrans multiples, elle décrira la place occupée par l'Africa Hall dans l'histoire du continent.

39. À l'image de ce qui se pratique dans les centres d'accueil des visiteurs du Siège, à New York, et des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, la gestion de celui de l'Africa Hall sera confiée à la Section des communications de la Division de l'information publique et de la gestion du savoir de la CEA. Il est envisagé que quatre assistants de secrétariat à temps partiel soient spécifiquement recrutés pour le centre et que deux stagiaires leur prêtent occasionnellement main forte pour les visites guidées.

40. Outre le recours aux médias sociaux, à un site Web, au démarchage par téléphone et aux courriers électroniques ciblés, la promotion de l'Africa Hall en tant que destination touristique sera assurée par l'intermédiaire de l'Organisation éthiopienne du tourisme, des établissements d'enseignement, des médias, ainsi qu'à l'occasion des conférences organisées dans le cadre de la CEA et de l'Union africaine. Des dépliants, affiches, prospectus, banderoles, brochures et supports audiovisuels présentant l'édifice comme un site historique, éducatif et touristique seront conçus et diffusés dans toute l'Éthiopie. Ces documents seront distribués aux participants à toutes les conférences tenues dans le cadre de la CEA et de l'Union africaine, afin de les encourager à visiter le « berceau » de l'Organisation de l'Unité africaine, l'ancêtre de l'Union africaine. La promotion de l'Africa Hall serait aussi assurée par la compagnie aérienne nationale éthiopienne, Ethiopian Airlines, par le biais de son système de divertissement à bord, notamment son magazine *Selamta*, qui s'adresse spécifiquement aux visiteurs se rendant en Éthiopie.

41. Sur la base des discussions menées avec l'Organisation éthiopienne du tourisme, ainsi que des informations recueillies, on prévoit qu'avec une promotion et une planification efficaces, jusqu'à 200 personnes pourront visiter l'Africa Hall chaque jour. Ce nombre devrait être beaucoup plus élevé au cours des grandes conférences tenues au Centre de conférence des Nations Unies de la CEA, dans les locaux de l'Union africaine et ailleurs dans la capitale. Si l'information diffusée au sujet du centre d'accueil des visiteurs est conforme aux attentes, les visiteurs éthiopiens devraient être aussi nombreux que les visiteurs étrangers. Les diverses catégories de visiteurs devraient être les suivantes :

a) Groupes scolaires : selon le Ministère de l'éducation éthiopien, Addis-Abeba compte 908 écoles primaires et secondaires (sur un total de 7 970 établissements dans le pays). Ces établissements étant susceptibles de ne pas disposer des moyens nécessaires pour prendre en charge les billets d'entrée de leurs élèves, ceux-ci bénéficieront d'un tarif préférentiel – le but étant d'encourager l'organisation de visites éducatives. En outre, les élèves seront invités à se faire les ambassadeurs de l'Africa Hall auprès de leurs parents, de leur communauté et d'autres écoles, ce qui contribuera à promouvoir les vertus éducatives du centre pour les jeunes éthiopiens. Une fois que l'intérêt suscité et la demande le

justifieront, les visites de groupes scolaires seront organisées à des dates et horaires fixes;

b) Représentants des médias, écrivains, réalisateurs et documentaristes : la célébration du cinquantenaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine, dans l'Africa Hall, par les pères fondateurs de l'Afrique, a suscité l'intérêt des médias et des réalisateurs de documentaires. En 2013 et 2014, la CEA a reçu une vingtaine de demandes de visite de l'Africa Hall. Ces manifestations d'intérêt sont venues de la BBC, de la télévision éthiopienne (ETV) et de réalisateurs de documentaires indépendants, qui souhaitent prendre des photographies et filmer des entretiens avec l'Africa Hall en arrière-plan. On pourrait en tirer parti pour encourager le tournage de films et de reportages dans l'Africa Hall;

c) Conférenciers : des spécialistes de l'histoire, de la politique et de la société africaine pourront s'exprimer dans le cadre de débats d'experts, de conférences et de colloques sur des thèmes contemporains et historiques touchant l'Afrique, notamment lorsque seront abordées des questions entrant dans le cadre des activités prévues au titre des programmes de la CEA et inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Cela permettra également de faire comprendre et apprécier le travail accompli par l'Organisation en général et la CEA en particulier. Le centre d'accueil des visiteurs offrira, à cet égard, des possibilités pédagogiques inestimables, spécifiquement adaptées à la diversité des groupes concernés. On fera savoir que l'Africa Hall constitue un lieu propice à l'organisation de telles conférences;

d) Exposants (art et photographie) : l'espace qui fait face aux vitraux de l'Africa Hall pourra être ouvert à des artistes et à des galeries souhaitant exposer des œuvres d'art et des photographies sur des thèmes liés à l'Organisation des Nations Unies. Il pourra également être mis à la disposition d'écoles, d'universités, d'établissements enseignant les beaux-arts et d'ambassades. Des photographes éthiopiens et internationaux pourront être encouragés à y présenter des projets sur des thèmes convenus. Il pourra devenir un lieu de célébration des principales journées, manifestations et commémorations des Nations Unies. Afin de favoriser le renforcement des liens avec les communautés éthiopienne et diplomatique, il pourra être utilisé pour l'organisation de festivals annuels de cinéma, pour l'exposition photographique annuelle d'Addis-Abeba ou à l'occasion de la Journée internationale du Jazz.

42. Il est prévu que les dépenses afférentes au personnel, à l'entretien et à la promotion du centre d'accueil des visiteurs soient couvertes par le produit des visites guidées et du programme de visites. La combinaison des visites guidées, en haute comme en basse saison, des expositions d'œuvres d'art et des conférences devrait attirer un nombre de visiteurs suffisant pour financer le fonctionnement du centre durant de nombreuses années. La clef du succès consiste à assurer activement la promotion de l'Africa Hall en tant que lieu emblématique dans la capitale. Pour que ce soit possible, il sera nécessaire que la CEA collabore très étroitement avec des instances publiques comme l'Organisation éthiopienne du tourisme, le Ministère de l'éducation, des établissements scolaires et d'autres organismes sis à Addis-Abeba, l'Union africaine et des organisations non gouvernementales. La CEA devrait également prévoir la visite de l'Africa Hall dans le cadre de toutes les conférences qu'elle organise, de sorte qu'il devienne un passage traditionnel pour les participants. Il sera important de s'assurer le concours de partenaires clefs, tels

que la compagnie Ethiopian Airlines, des hôtels et les médias, pour donner au lieu une visibilité suffisante.

État d'avancement du projet

43. La CEA a ouvert au recrutement les postes approuvés pour l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet. En conséquence, les postes de chef de projet (P-5) et d'assistant administratif (agent local) devraient être pourvus d'ici à octobre 2015. Le reste de l'équipe et le personnel chargé des fonctions d'appui rejoindront l'équipe en 2016 ou 2017, sous réserve de l'ouverture des crédits demandés dans le présent rapport.

44. La CEA a également lancé l'appel d'offres concernant les services de conception architectural et de gestion des travaux pour les phases 3, 4 et 5 du projet (préconstruction, construction et clôture), ce qui a rendu nécessaire de faire de nouveau appel au cabinet de conseil qui avait élaboré le cadre général du projet et le cahier des charges correspondant aux phases 1 et 2. Le contrat de pilotage des travaux correspondant aux phases 3, 4 et 5 devrait être signé au plus tard fin 2015, mais tout est mis en œuvre pour devancer cette échéance. La procédure de marché accélérée pour le recrutement du consultant devait initialement prendre trois mois, mais elle a été retardée par de longues négociations. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence, comme indiqué sur la figure II ci-après, mais la date de clôture ne devrait pas en pâtir outre mesure.

45. La CEA, épaulée par le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs du Bureau des services centraux d'appui, a également élaboré une structure de gouvernance du projet et défini le mandat qui sera confié à un cabinet indépendant de gestion des risques.

46. Elle continue à recenser et à contacter des partenaires potentiels, susceptibles d'être intéressés par la rénovation de l'Africa Hall et de contribuer au projet en raison de sa signification sur le plan historique. Elle mène actuellement des consultations avec la Commission de l'Union africaine afin d'obtenir des contributions volontaires de la part des États membres, en faisant valoir qu'ils auront ainsi le sentiment que ce lieu historique leur appartient. De même, des discussions ont été engagées avec le pays hôte, qui pourrait assurer la coordination d'éventuelles contributions, tant financières qu'en nature. Il sera rendu compte des avancées enregistrées à cet égard dans les prochains rapports d'étape.

D. Gouvernance du projet

47. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique est le maître d'ouvrage du projet. Il a chargé le chef du personnel de la CEA de sa supervision et de sa gouvernance, y compris de la liaison et des échanges avec les parties prenantes internes et extérieures, ainsi que des questions stratégiques exigeant des décisions au plus haut niveau. Le Directeur de l'administration reste directeur exécutif du projet et il est responsable de la gestion de l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet. L'exécution au quotidien est placée sous la direction du chef de projet, qui s'y consacre exclusivement. La structure de gouvernance et de gestion proposée pour le projet de rénovation de l'Africa Hall est présentée à l'annexe III du présent rapport. Les enseignements tirés d'autres projets d'investissement exécutés par le Secrétariat, tels que résumés dans le rapport du

Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760), ont été dûment pris en considération lors de la mise au point de la structure de gouvernance, des modalités globales de gestion, et pour la détermination du montant des ressources allouées au projet.

48. Les grandes lignes de la structure de gouvernance sont les suivantes :

a) Une définition claire des modalités de collaboration entre le Bureau des services centraux, au Siège, et la CEA, et de l'appui accordé par le premier à la seconde s'agissant des différents aspects du projet, le but étant de faciliter le partage des connaissances et la détection des problèmes, afin qu'il soit possible de donner l'alerte et de prendre des mesures correctives rapidement;

b) La mise en place à un stade précoce de l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet, ainsi que du personnel chargé des fonctions d'appui, dans le cadre de relations hiérarchiques clairement définies;

c) La création d'un Comité des parties prenantes, avec pour mission d'agir en amont pour aider le Secrétaire exécutif de la CEA et l'équipe spéciale à assurer la gestion du projet;

d) La définition d'un cadre de gestion des risques indépendant à un stade précoce du processus d'élaboration du projet.

Collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui

49. Le Bureau du Directeur de l'administration de la CEA collabore avec le Bureau des services centraux d'appui au moyen de vidéoconférences trimestrielles et, s'il en est besoin, d'entretiens bilatéraux. Dans le cadre d'un dialogue régulier, des réunions de coordination se tiennent deux fois par mois avec le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs du Bureau des services centraux d'appui, au sujet de questions touchant à l'exécution quotidienne du projet. Cette collaboration crée des synergies et permet à chacun de tirer parti des meilleures pratiques recensées au gré des projets d'investissement en cours dans divers bureaux hors Siège et elle contribue à la détection précoce des risques susceptibles de se faire jour.

50. Un accord administratif de collaboration est en cours d'élaboration par le Bureau des services centraux d'appui et la CEA. Ce document exposera clairement la structure hiérarchique, les fonctions et les responsabilités de chacun, ainsi que les dispositions prises sur le plan administratif par le Siège et la CEA pour que des mécanismes solides de contrôle interne et d'assurance de la qualité soient mis en place, qui permettent de surveiller l'exécution du projet et de veiller au respect de son budget, de son calendrier et de sa portée. Il tiendra lieu de directive administrative pour la coordination du projet par le Secrétariat et prendra en compte la gestion du projet et les procédures de contrôle et d'établissement de rapports.

Comité des parties prenantes

51. Le Comité des parties prenantes sera dirigé par le Secrétaire exécutif, ou la personne désignée par celui-ci, à qui il fournira des conseils et des directives quant à la gestion globale du projet. Ses membres appartiendront à l'Organisation, y compris à différentes entités de la CEA telles que la Section de la gestion des conférences, la Division de la planification stratégique et de la qualité

opérationnelle, la Division de l'information et de la gestion du savoir et la Section de la sûreté et de la sécurité. Les parties prenantes extérieures, comme le Ministère des affaires étrangères éthiopien, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, seront en outre périodiquement informées de l'état d'avancement du projet. Le Comité recevrait des renseignements détaillés sur la portée du projet, son calendrier et son coût aux grandes étapes de son exécution.

52. Le Comité devrait tenir des réunions trimestrielles (ou se réunir selon que de besoin). Le Chef de cabinet et le Directeur de l'Administration de la CEA achèvent actuellement le projet de mandat du Comité, qui en définit notamment les attributions et responsabilités.

Équipe spéciale chargée de la gestion du projet

53. Dans son précédent rapport (A/69/359), le Secrétaire général a proposé de constituer une équipe spéciale chargée de la gestion du projet et de la doter de huit emplois de temporaire : 1 chef de projet (P-5); 1 architecte/ingénieur (P-4); 1 superviseur-ingénieur en architecture et génie civil (administrateur recruté sur le plan national); 1 superviseur-ingénieur en électrotechnique, mécanique, sécurité et télécommunications (administrateur recruté sur le plan national); 1 surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national); 1 assistant administratif (agent local); 1 assistant (finances) (agent local); 1 assistant (logistique/expéditions) (agent local). Il a également proposé que les emplois de temporaire de chef de projet (P-5) et d'assistant administratif (agent local) soient pourvus au plus tard en juillet 2015 et les six autres au plus tard en janvier 2017. Le recrutement du chef de projet (P-5) et de l'assistant administratif (agent local) a pris un peu plus de temps que prévu et les deux emplois devraient être pourvus d'ici à octobre 2015.

54. Comme il ressort des enseignements tirés de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA et d'autres projets d'équipement du Secrétariat (A/69/760), il est essentiel que l'équipe de gestion soit d'une taille suffisante dès le début de la phase de planification du projet et jusqu'à la fin des travaux pour qu'un projet d'une telle ampleur soit mené à bien.

55. Il est donc proposé d'accélérer le recrutement des six autres membres de l'équipe et de veiller à ce que le projet soit doté d'effectifs suffisants et géré comme il se doit de façon à éviter tout nouveau retard. Par conséquent, la Division de l'Administration de la CEA s'emploie à achever l'élaboration des définitions d'emploi en vue du recrutement des six autres membres de l'équipe, qui a été avancé à 2016. Il s'agit des emplois de temporaire suivants : l'architecte/ingénieur (P-4); le superviseur-ingénieur en architecture et génie civil (administrateur recruté sur le plan national); le superviseur-ingénieur en électrotechnique, mécanique, sécurité et télécommunications (administrateur recruté sur le plan national); le surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national); l'assistant (finances) (agent local); l'assistant (logistique/expéditions) (agent local). On trouvera à l'annexe IV du présent rapport une description détaillée des attributions et responsabilités de ces six membres de l'équipe.

56. Les services du chef de projet (P-5), du superviseur-ingénieur en architecture et génie civil (administrateur recruté sur le plan national), du superviseur-ingénieur en électrotechnique, mécanique, sécurité et télécommunications (administrateur recruté sur le plan national), du surveillant de travaux (administrateur recruté sur le

plan national) et de l'assistant administratif (agent local) devraient être nécessaires jusqu'en 2021, leur charge de travail diminuant progressivement au cours de la dernière année. Les postes des trois autres membres de l'équipe, à savoir l'architecte/ingénieur (P-4), l'assistant (finances) (agent local) et l'assistant (logistique/expéditions) (agent local), devraient être maintenus jusqu'à la fin de 2020.

Appui spécifique au projet

57. La composante appui au projet consistera en un fonctionnaire chargé des achats (P-3) et six agents de sécurité (agents locaux) qui assumeront des fonctions ne relevant pas directement de l'autorité de l'équipe chargée de la gestion du projet mais de celle des bureaux de la CEA devant fournir les services d'appui requis. On trouvera à l'annexe IV une description détaillée des responsabilités des membres de l'équipe d'appui au projet. Le fonctionnaire chargé des achats (P-3) resterait en poste jusqu'à la fin de 2020 et les six agents de sécurité (agents locaux) jusqu'en 2021.

Cabinet de gestion des risques indépendant

58. Pour que la stratégie de gestion intégrée des risques soit cohérente et conforme aux pratiques optimales en vigueur dans le secteur, il est proposé de faire appel à un cabinet de gestion des risques indépendant, comme cela se fait déjà dans le cadre de la gestion d'autres grands projets d'équipement entrepris par l'ONU. Le dispositif de gestion des risques consisterait notamment à élaborer et utiliser un registre des risques, et à créer et gérer une réserve pour imprévus conformément à une approche axée sur les risques.

59. Le cabinet indépendant de gestion des risques serait chargé de procéder à une évaluation indépendante de la réalisation des différentes étapes du projet, de fournir des conseils spécialisés, d'aider à recenser et à atténuer les risques éventuels qui pourraient avoir une incidence sur la bonne exécution du projet, et de faciliter la prise de décisions éclairées. Il serait chargé d'élaborer la stratégie globale de gestion des risques du projet et de l'appliquer dans le respect des normes sur la communication de l'information relative aux risques et à la conformité, de la structure de gouvernance et de contrôle du projet et des règles de l'ONU en matière d'audit.

60. Le cabinet travaillerait en étroite collaboration avec le Directeur de l'Administration de la CEA et l'équipe chargée de la gestion du projet, et aiderait celle-ci à recenser les risques et à élaborer une stratégie visant à les réduire. Il veillerait à la mise en place d'un plan de gestion des risques et d'assurance de la qualité dès la conception du projet jusqu'à la fin des travaux de rénovation. En outre, il réaliserait des évaluations de la gestion des risques de haut niveau et fournirait des conseils au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de maître de l'ouvrage.

E. Calendrier d'exécution du projet

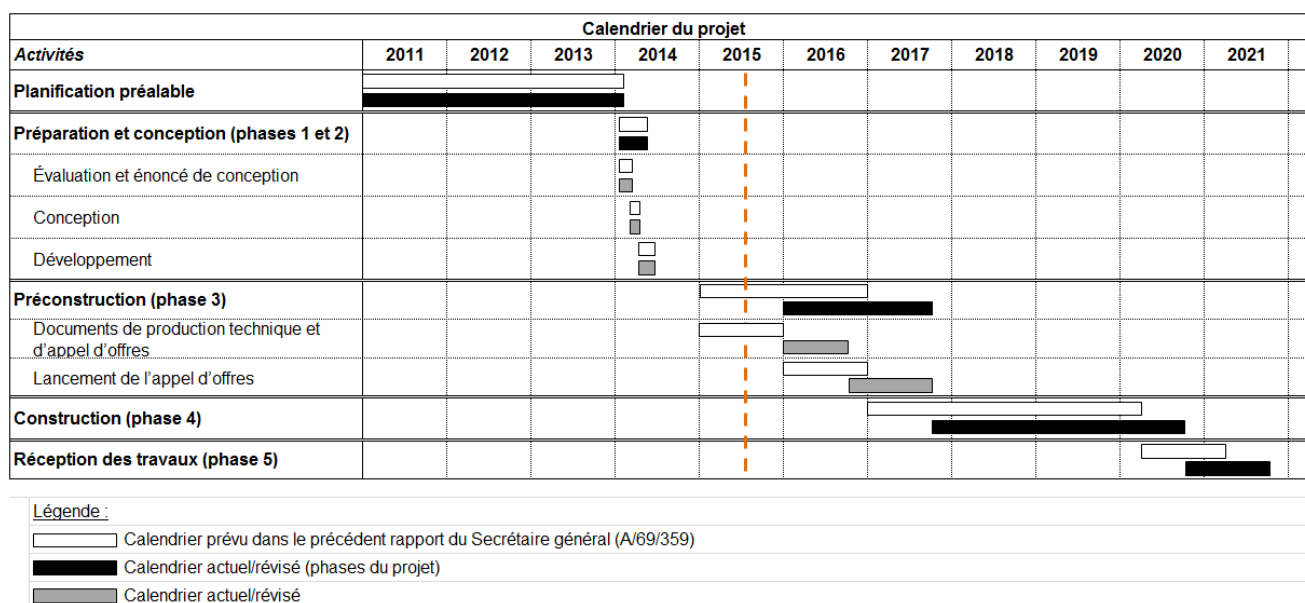
61. Comme il est indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359), le retard initial pris dans les travaux de rénovation de l'Africa Hall s'explique par le fait que les consultants locaux, bien qu'ils ne cessent de gagner en

expérience, n'ont toujours pas atteint un niveau suffisant au regard des normes internationales pour assumer un projet d'une telle envergure. De ce fait, le contrat initial passé avec un cabinet local d'architectes-conseils pour la réalisation d'un avant-projet et d'une étude de faisabilité a été résilié, le cabinet n'ayant pas donné satisfaction alors qu'il avait eu plusieurs occasions de s'améliorer. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour les phases 1 et 2 et le marché a été octroyé à un consultant international capable de réaliser l'étude demandée, mais les travaux ont de ce fait pris du retard sur le calendrier prévu.

62. Comme indiqué dans la figure II, la phase 3 du projet de rénovation de l'Africa Hall devait commencer en janvier 2015 et le projet devait être achevé au début de 2021. Pour gagner du temps, la CEA a confié les trois dernières phases du projet au consultant international qui avait élaboré le cahier des charges, procédé à une estimation du coût du projet et établi le calendrier des phases 1 et 2.

63. Les négociations relatives aux phases 3, 4 et 5 sont en cours et même si ce processus a pris plus de temps que prévu, retardant le lancement de la phase 3, l'établissement du dossier d'appel d'offres et les travaux pourront être accélérés afin que le projet soit terminé en 2021.

Figure II
Calendrier proposé pour la rénovation de l'Africa Hall (juillet 2015)



F. Coût estimatif du projet

64. Le coût total des phases 3 à 5 du projet a fait l'objet d'un examen (voir tableau I ci-après). Il a été estimé à 56,9 millions de dollars (aux taux courants) pour la période allant de 2015 à 2021, comme il est indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359). Le montant estimatif des ressources nécessaires pour chaque année est indiqué à l'annexe V du présent rapport. En ce

qui concerne le crédit d'un montant de 2 309 200 dollars ouvert pour l'exercice biennal 2014 -2015, les dépenses prévues figurent à l'annexe V.

Tableau 1
Ventilation des dépenses prévues par phases

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Préconstruction (Phase 3)</i>	<i>Construction (Phase 4)</i>	<i>Réception des travaux (Phase 5)</i>	Total estimatif
Coûts de construction				
Coûts des travaux	–	30 465,6	770,4	31 236,0
Hausse des coûts pendant la période précédant les travaux (39 mois)	742,2	–	–	742,2
Hausse des coûts pendant la période de construction (36 mois)	–	5 344,7	–	5 344,7
Honoraires des consultants	4 174,0	1 983,0	204,4	6 361,4
Provision pour imprévus	983,2	7 558,7	195,0	8 736,9
Total partiel (coûts de construction)	5 899,4	45 352,0	1 169,8	52 421,2
Gestion du projet				
Équipe chargée de la gestion du projet	1 087,4	2 237,2	454,2	3 778,8
Voyages	29,1	53,6	12,8	95,5
Total partiel (gestion du projet)	1 116,5	2 290,8	467,0	3 874,3
Dispositif de sécurité	–	600,8	–	600,8
Total	7 015,9	48 243,6	1 636,8	56 896,3

65. Une provision pour imprévus égale à 20 % du montant estimatif des coûts de construction, y compris des honoraires des consultants, a été inscrite. Cette estimation prend en compte les facteurs de risque suivants : a) possibilité d'imprévus en cours de construction; b) découverte de matériaux dangereux dans le bâtiment existant; c) nécessité d'établir de nouveaux documents détaillés sur certains aspects de la conception au cours de la phase suivante (sécurité, structure, électromécanique, audiovisuel, informatique et accessibilité, par exemple); d) difficultés liées à l'importation de matériaux. Une analyse plus détaillée de la provision pour imprévus sera fournie en cours de projet.

66. Deux provisions pour hausse des coûts [pendant la période précédant les travaux de construction (39 mois) et pendant les travaux (36 mois)] ont été ajoutées aux montants estimatifs, à raison d'un taux annuel de 4 %. La provision pour hausse des coûts pendant la période précédant les travaux a été calculée à partir de juillet 2014 et jusqu'à la date prévue pour le début des travaux, 39 mois plus tard. La provision pour hausse des coûts pendant les travaux a été calculée pour la durée prévue de ceux-ci.

67. Les seules dépenses connexes concernent le dispositif de sécurité. Elles sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessus et expliquées au paragraphe 57. Les dépenses

au titre de l'acquisition et de la mise en service des systèmes audio et vidéo ainsi que du mobilier font partie intégrante du projet et sont considérées comme des coûts directs, inclus dans le montant estimatif total des coûts des travaux proprement dits indiqué plus haut dans le tableau 1.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

68. Il convient de rappeler que des ressources d'un montant total de 13 776 300 dollars ont été demandées dans le précédent rapport du Secrétaire général (voir A/69/359, annexe II), aux taux initiaux de 2014-2015. Compte tenu des taux révisés pour 2014-2015, des ressources d'un montant total de 13 711 900 dollars ont été prévues au titre du projet dans les chapitres 18 (Développement économique et social en Afrique) (824 400 dollars), 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (12 748 000 dollars) et 34 (Sûreté et sécurité) (139 500 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Sur la base du présent rapport, le montant révisé des ressources demandées pour ce même exercice s'élève à 13 476 200 dollars. Ce montant est ventilé par objets de dépense et par chapitre du budget, respectivement, dans les tableaux 2 et 3 ci-après.

Tableau 2

Ressources nécessaires, par objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Services contractuels	12 185,3
Autres dépenses de personnel	1 254,9
Voyages	36,0
Total	13 476,2

Tableau 3

Ressources nécessaires, par chapitres du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
18. Développement économique et social en Afrique	1 253,3
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	12 185,3
34. Sûreté et sécurité	37,6
Total	13 476,2

69. Compte tenu des prévisions révisées indiquées ci-dessus, le montant des ressources nécessaires augmenterait de 428 900 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), et diminuerait de 562 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et

amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et de 101 900 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)

Autres dépenses de personnel (1 217 300) dollars)

70. Les ressources demandées, d'un montant de 1 217 300 dollars, devraient permettre de maintenir les deux emplois de temporaire [le chef de projet (P-5) et l'assistant administratif (agent local)] créés en 2015 pour l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet et de financer les six emplois de temporaire dont le déploiement est proposé à partir de juillet 2016, à savoir 1 architecte/ingénieur (P-4); 1 superviseur-ingénieur en architecture et génie civil (administrateur recruté sur le plan national); 1 superviseur-ingénieur en électrotechnique, mécanique, sécurité et télécommunications (administrateur recruté sur le plan national); 1 surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national); 1 assistant (finances) (agent local); 1 assistant (logistique/expéditions) (agent local).

71. L'équipe spéciale chargée de la gestion du projet, y compris les membres dont le recrutement est proposé en 2016 et non en 2017, comme prévu au départ, jouerait un rôle crucial au cours de la phase 3 (préconstruction), veillant à la complétude et à la qualité des documents remis par le consultant et répartissant les tâches entre les parties concernées de sorte que l'adjudication et les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles. L'architecte/ingénieur (P-4) serait chargé de la planification du projet et de l'examen des documents et spécifications techniques. Les deux superviseurs-ingénieurs (administrateurs recrutés sur le plan national) examineraient et gèreraient les documents dans leurs disciplines respectives afin de s'assurer de leur conformité avec le cahier des charges et les normes applicables dans le but de réduire les risques au cours de la procédure d'appel d'offres (phase 3), et pendant la construction (phase 4). Le surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national) examinerait tous les aspects du volumineux descriptif du projet, s'assurant de son exactitude et de sa précision puisqu'il participerait directement à l'inspection du site, à la réalisation des métrés et assurerait le respect des directives dès le début de la mise en œuvre. L'assistant (finances) (agent local) veillerait à ce que le budget du projet et les crédits alloués soient conformes au plan de dépenses et que les chiffres indiqués dans l'appel d'offres et le cahier des charges soient exacts. Compte tenu de la grande quantité de matériaux de finition à importer, l'assistant (logistique/expéditions) (agent local) aiderait le chef du projet à établir de solides relations de travail avec les services compétents de la CEA et les entités du Gouvernement du pays hôte intervenant dans les opérations d'importation, de dédouanement et d'exonération fiscale. Enfin, le fonctionnaire chargé des achats (P-3) occuperait une fonction essentielle en s'assurant que le projet suive une stratégie de passation des marchés rationnelle et conforme aux règlements de l'ONU en la matière, et en établissant un contrat de réalisation des travaux solide servant au mieux les intérêts de l'Organisation et tirant parti des enseignements tirés d'autres projets d'équipement. Il gèrerait les appels d'offres pour les services indépendants de gestion des risques et de conseils techniques ainsi que les contrats de consultant pendant toute la durée du projet.

Voyages (36 000 dollars)

72. Les ressources demandées, d'un montant de 36 000 dollars, permettraient de couvrir les frais de voyage du personnel du Siège et de la CEA qui sera chargé de donner des directives, de procéder à des évaluations et d'établir des rapports concernant l'état d'avancement du projet (8 400 dollars), de participer aux achats, aux évaluations techniques et aux négociations avec les entrepreneurs et les consultants (19 200 dollars), et de participer à l'établissement de rapports destinés à l'Assemblée générale (8 400 dollars).

Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)*Services contractuels (12 185 300 dollars)*

73. Les ressources prévues (12 185 300 dollars) couvriraient les dépenses suivantes : a) les honoraires de consultants pour des évaluations détaillées supplémentaires (audit des matières dangereuses, étude structurelle et géotechnique détaillée, actualisation de l'analyse des menaces pesant sur la sécurité physique, analyse de l'exposition permanente, étude détaillée sur la préservation des œuvres d'art, et évaluation indépendante de la gestion des risques), l'établissement de toutes les études techniques et des dossiers d'appel d'offres nécessaires à la construction, et l'appui au Secrétariat pour la gestion de la procédure d'appel d'offres nécessaire aux fins de sélectionner une entreprise extérieure et de démarrer les travaux (3 952 500 dollars); b) les frais d'installation de chantier et la mise en route des travaux de rénovation en 2017 (6 201 900 dollars); c) une réserve pour imprévus (2 030 900 dollars).

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)*Autres dépenses de personnel (37 600 dollars)*

74. Les ressources prévues (37 600 dollars) permettraient de financer six postes d'agent de sécurité (agent local) pour surveiller le chantier à partir d'octobre 2017.

G. Prochaines étapes

75. Il est proposé d'exécuter, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les tâches ci-après :

- a) Évaluations détaillées à mener par des consultants avant la mise au point définitive des études pour les travaux et du dossier d'appel d'offres, notamment :
 - i) Audit des matières dangereuses;
 - ii) Étude structurelle et géotechnique détaillée;
 - iii) Actualisation de l'analyse des menaces pesant sur la sécurité physique;
 - iv) Analyse de l'exposition permanente;
 - v) Étude détaillée sur la préservation des œuvres d'art;
- b) Constituer le Comité des parties prenantes;

- c) Accélérer le recrutement du reste des membres de l'équipe de gestion de projet;
- d) Trouver le cabinet indépendant de gestion des risques;
- e) Mettre la dernière main aux études préalables à la construction ainsi qu'à la documentation relative à l'appel d'offres pour les travaux;
- f) Recruter le maître d'œuvre.

V. État actualisé de la rénovation et de l'occupation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba

76. Le taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique a augmenté de 15 points de pourcentage, passant d'un peu moins de 70 % en moyenne au cours des trois années précédentes à 85 % durant l'exercice biennal 2014-2015. Parmi les facteurs ayant contribué à cette augmentation, on peut citer des activités de promotion énergique, inaugurées par la lettre par laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a instamment demandé aux autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Addis-Abeba d'utiliser en premier lieu le centre pour leurs conférences, l'augmentation du taux d'occupation de l'immeuble Zambezi (précédemment désigné comme les " nouveaux locaux à usage de bureaux » de la CEA), par suite de l'arrivée à Addis-Abeba de cinq nouveaux organismes des Nations Unies, et l'intensification du partenariat avec les organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies, comme la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

77. Étant donné le nombre de conférences prévues pour 2015 dans le cadre du partenariat entre la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, il y a lieu d'envisager une nouvelle augmentation du taux d'utilisation. Les salles de conférence 3 à 6 pouvant à nouveau être utilisées à pleine capacité depuis mars 2014, la capacité globale a augmenté. Comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 33 de sa résolution 69/250, des tarifs plus compétitifs ont été fixés sur la base d'une étude du marché des services de conférence, et des activités d'entretien préventif et d'amélioration des installations ont été menées, en vue d'accroître la part de marché du Centre.

78. Les crédits prévus pour la phase 2 de la rénovation de la toiture, d'un montant de 1 125 100 dollars, ont été approuvés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Ils permettent de rénover 7 562 mètres carrés supplémentaires de la toiture du Centre de conférence des Nations Unies, au-dessus du dôme central et des salles de conférence 1 et 2, ainsi que de refaire l'étanchéité et de sceller tous les joints de toiture. Les travaux de consultants et les études de la phase 2 ont été achevés et, au moment de la rédaction du présent rapport, on mettait la dernière main aux préparatifs pour l'appel d'offres, qui devrait être achevé avant la fin de 2015, au cours de la saison sèche.

79. Pour ce qui est de porter l'intérieur des salles de conférence au plus haut niveau de qualité, les travaux restants comprennent la pose de nouvelles moquettes dans l'ensemble des salles de conférence et, dans les salles 1 et 2, des mises à

niveau des systèmes électriques et mécaniques, ainsi que des moyens audiovisuels et des modalités d'accès aux médias sociaux pour se conformer aux normes actuelles du secteur, et la mise en place d'une pleine accessibilité pour les personnes handicapées, ce qui exige la reconstruction complète des deux tribunes. L'achat des moquettes est actuellement en cours, parallèlement à la réalisation d'études pour d'autres travaux.

80. Le retour à un fonctionnement complet des salles de conférence 3, 4, 5 et 6 en mars 2014 a considérablement augmenté les capacités d'accueil. Pour mettre à profit les investissements importants en matériel informatique effectués au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba, une attention équivalente a été accordée à l'entretien et l'amélioration continus des installations, avec notamment l'ajout d'une solution multimédia globale et intégrée au cours de l'exercice 2014-2015, et de nouvelles mises à niveau numériques sont prévues au cours de l'exercice 2016-2017. L'actualisation des travaux de consultants et des études pour la phase 2, sur la base des enseignements tirés de la phase 1, a été achevée en juillet 2014. Pour améliorer encore la qualité des installations, il reste à effectuer des travaux de remplacement des moquettes dans les salles de conférence 1 et 2, des mises à niveau des systèmes électriques et mécaniques, ainsi que des moyens audiovisuels et modalités d'accès aux médias sociaux, et la mise en place d'une pleine accessibilité pour les personnes handicapées, parallèlement à la remise en état pour remédier aux conséquences de dégâts des eaux antérieurs. Ces travaux, comme le remplacement des moquettes, seront achevés au cours de l'exercice 2016-2017.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

81. L'Assemblée générale est invitée à :

a) **Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport d'étape;**

b) **Approuver le cahier des charges du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique, son calendrier et les prévisions de dépenses correspondantes d'un montant de 56,9 millions de dollars;**

c) **Approuver la création de six emplois de temporaire (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) pour l'équipe de gestion du projet, ainsi qu'un emploi de temporaire (1 P-3) pour l'appui au projet à compter du 1^{er} juillet 2016, au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), et six postes d'agent de sécurité (agent local) à compter d'octobre 2017 au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;**

d) **Approuver un crédit d'un montant de 13 476 200 dollars à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, comme suit : 1 253 300 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique; 12 185 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien); et 37 600 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité);**

e) Réviser le montant des crédits prévus au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 en augmentant de 428 900 dollars ceux inscrits au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) et en diminuant de 562 700 dollars ceux inscrits au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et de 101 900 dollars ceux inscrits au chapitre 34 (Sûreté et sécurité);

f) Approuver l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours aux fins des dépenses du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique.

Annexe I

Projets annexes à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (bâtiment Zambezi) : voie de circulation, trottoirs, rampe d'accès et places de stationnement – juillet 2015

(Tentes dressées à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue du 13 au 16 juillet 2015)



Annexe II

Coût de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses de 2013</i>	<i>Dépenses de 2014</i>	<i>Dépenses janvier-août 2015</i>	Montant estimatif total pour 2014-2015	Dépenses au 31 août 2015
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) + (d)
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248					
Coûts de construction ^a	7 709,5	719,6	1 016,3	1 735,9	9 445,4
Conception, services de consultants et coordination du projet	1 623,3	29,6	39,9	69,5	1 692,8
Travaux d'aménagement du chantier ^b	1 165,9	0,1	619,5	619,6	1 785,5
Postes de travail et mobilier	330,2	1,3	24,0	25,3	355,5
Réserve pour imprévus ^c					
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 63/263 (budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009)					
Installation du matériel informatique et téléphonique	613,1	1,2	–	1,2	614,3
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238					
Sûreté et sécurité ^d	759,8	–	–	–	759,8
Voies d'accès intérieures ^e	–	233,7	8,5	242,2	242,2
Stationnement et aménagement paysager ^e	–	–	–	–	–
Groupes électrogènes et bâtis y relatifs ^e	356,7	50,1	30,9	81,0	437,7
Total	12 558,5	1 035,6	1 739,1	2 774,7	15 333,2

^a Les coûts de construction comprennent le montant du contrat principal (7 451 700 dollars), signé le 1^{er} avril 2010, et des ressources supplémentaires allouées au titre de l'amendement 1 (1 000 100 dollars), provenant des budgets du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (pour l'étage supérieur), et des amendements 2 à 15 (1 437 600 dollars), déduction faite des économies réalisées au titre de l'analyse de la valeur (522 100 dollars). L'amendement 12 a permis de réaliser des économies de 93 000 dollars du fait de la centralisation du système d'alimentation électrique de secours.

^b Phase II des projets annexes.

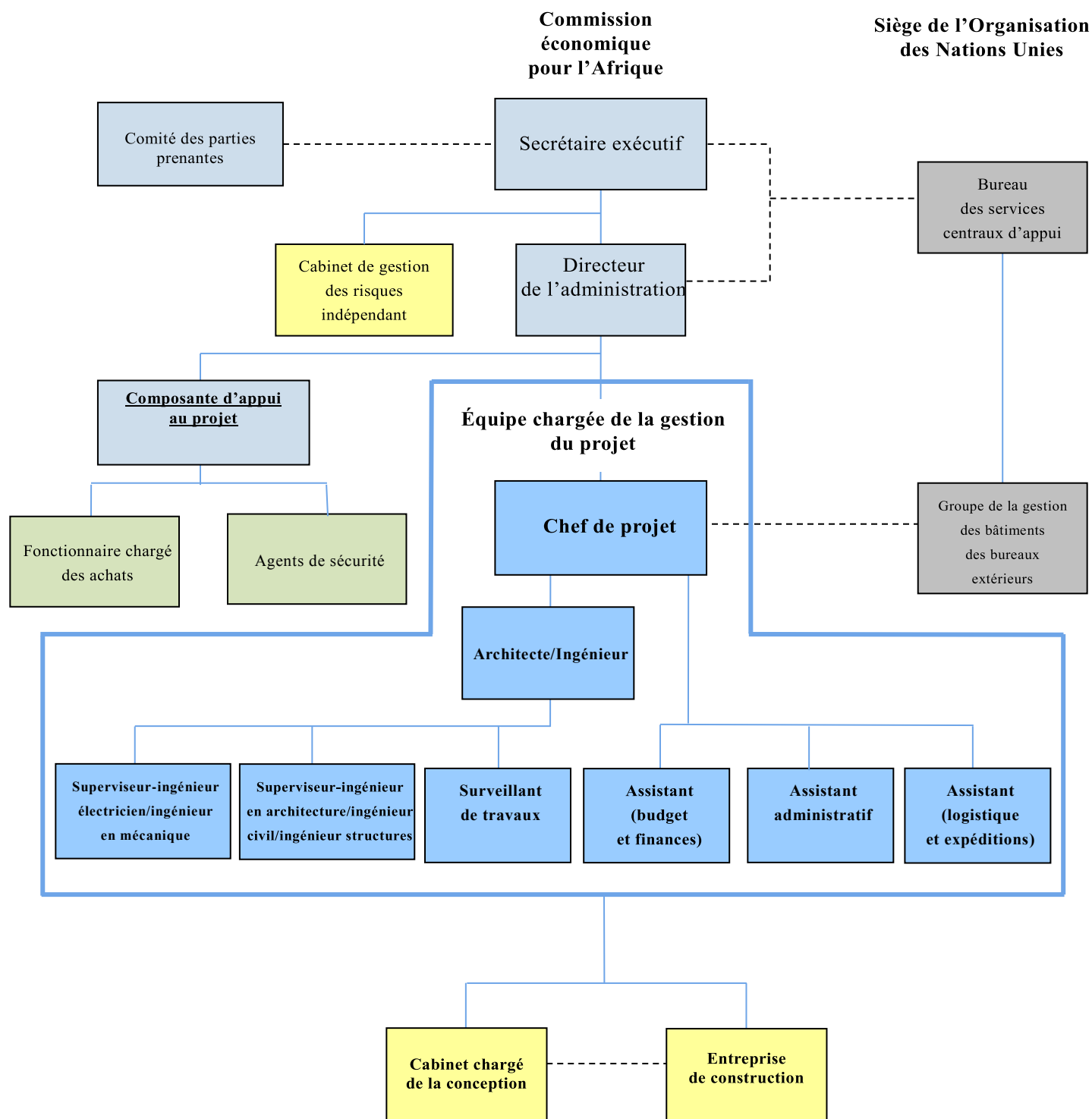
^c La réserve pour imprévus (925 200 dollars) a été intégralement utilisée.

^d Des ressources d'un montant de 759 800 dollars destinées aux besoins en matière de sécurité ont été approuvées au titre de la section 33 (Sûreté et sécurité) de la résolution 62/238 dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

^e Phase I des projets annexes.

Annexe III

Structure de gouvernance du projet de rénovation de l’Africa Hall



Annexe IV

Fonctions associées aux postes restant à pourvoir au sein de l'équipe spéciale de gestion et de la composante d'appui au projet

Équipe chargée de la gestion du projet

a) **Architecte/ingénieur (P-4)** : le titulaire de ce poste, qui sera placé sous l'autorité du chef de projet, sera chargé d'effectuer des analyses et des examens et de fournir des conseils en ce qui concerne la planification, les études de terrain, la conception, la logistique, la construction, l'entretien, le raccordement du site aux services publics et la mise en service des systèmes et installations. Il coordonnera l'évaluation, l'examen et la révision de la documentation relative au projet et analysera les spécifications techniques figurant dans les propositions y relatives pour en vérifier l'exactitude, la rationalité, la faisabilité et le coût. Il établira des rapports sur le projet, recommandera des solutions pour remédier aux problèmes particuliers susceptibles de se poser et fournira des conseils techniques au sujet des procédures et directives applicables au projet.

b) **Superviseur-ingénieur en architecture/ingénieur civil/ingénieur structures (administrateur recruté sur le plan national)** : le titulaire de ce poste, qui sera placé sous l'autorité de l'architecte/ingénieur, sera chargé de procéder à une évaluation indépendante de tous les travaux exécutés afin de compléter les vérifications, inspections et bilans réalisés au cours du projet dans son domaine de compétence. Il devra avoir une parfaite connaissance des questions liées aux contrats et aux modifications qui y sont apportées, des calendriers de production, des plans et spécifications, des devis quantitatifs et des avenants, des méthodes de mesure employées et du système d'assurance de la qualité et des autres référentiels du projet, y compris les révisions concernant les systèmes d'architecture et de génie civil. Au cours de la période de construction, il sera chargé de surveiller et d'inspecter le chantier, ainsi que de relever et de répertorier rapidement tous défauts de conformité à la documentation contractuelle.

c) **Superviseur-ingénieur électricien/ingénieur en mécanique (administrateur recruté sur le plan national)** : le titulaire de ce poste sera placé sous l'autorité de l'architecte/ingénieur. Il procédera à une évaluation de tous les travaux effectués par les concepteurs des systèmes mécaniques et électriques, qui viendra s'ajouter aux vérifications, inspections et bilans réalisés dans son domaine de compétence. En outre, il participera en tant que de besoin à toutes les réunions concernant les systèmes électriques et mécaniques, le système d'alerte incendie, le système de sécurité, le système informatique, les systèmes électromécaniques complexes, les services d'infrastructure, les ascenseurs et les questions connexes, et rédigera le compte-rendu de ces réunions. Il suivra et examinera les rapports établis par les entrepreneurs et y donnera suite et contribuera au suivi et à l'évaluation des aspects des propositions d'avenants touchant aux composantes mécaniques et électriques du projet.

d) **Surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national)** : sous la direction générale du chef de projet, le surveillant de travaux sera chargé de fournir des conseils sur l'ensemble des matériaux utilisés pour le projet et de vérifier ces matériaux afin de s'assurer qu'ils sont de bonne qualité et que le cahier des charges est respecté. Il inspectera le chantier, établira un plan logistique relatif aux locaux transitoires et à leurs abords conformément aux objectifs du projet,

élaborera des directives relatives à la gestion de l'environnement, à l'entretien du chantier et à la sécurité sur place, et recensera tout problème environnemental imprévu en vue de sa résolution. Il sera en outre chargé de contrôler la qualité du travail et les pratiques des entrepreneurs et des équipes travaillant sur le chantier et de veiller à ce que les documents de conception soient intégrés dans la documentation relative à l'appel d'offre portant sur les travaux de construction avant le début de la procédure. Il aidera le chef de projet et l'équipe chargée du projet à examiner les plans et spécifications techniques fournis par les concepteurs et les prestataires, et s'acquittera d'autres tâches, en tant que de besoin, pour garantir le respect du calendrier du projet.

e) **Assistant (budget et finances) (agent local)** : sous la direction générale du chef de projet, le titulaire de ce poste sera avant tout chargé d'établir les rapports d'analyse et d'activité nécessaires pour satisfaire aux exigences administratives et budgétaires imposées par le règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les Normes comptables internationales pour le secteur public et Umoja. Il élaborera les budgets, les demandes d'allocation de crédits, les plans de dépenses et les prévisions de trésorerie mensuelles, s'occupera du paiement des fournisseurs, établira des états financiers périodiques et tous autres rapports nécessaires et il tiendra l'ensemble de la comptabilité budgétaire et financière du projet.

f) **Assistant (logistique et expéditions) (agent local)** : sous la direction générale du chef de projet, le titulaire de ce poste sera chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue d'organiser et de faciliter l'importation et l'exportation des marchandises destinées au projet. Il fournira des conseils en ce qui concerne les formalités d'expédition, d'assurance et de douane, et notamment les règles et réglementations applicables dans le pays hôte et d'autres pays. Il coordonnera la mise en œuvre des normes IPSAS; interviendra pour régler les éventuels problèmes et assurera le suivi et l'enregistrement des marchandises en transit conformément à ces normes; supervisera et facilitera la gestion des tableaux de référence conformes aux normes IPSAS et l'utilisation du module logistique d'Umoja et des procédures de réception et d'expédition de marchandises; et veillera à ce que les cargaisons entrantes et sortantes contiennent uniquement des marchandises agréées. Il s'acquittera d'autres tâches administratives, notamment l'établissement de mémorandums, lettres, notes verbales et autres courriers destinés à divers ministères, départements et organismes publics. En outre, il contrôlera régulièrement les stocks, sollicitera des devis, obtiendra des assurances, établira des demandes de remboursement et effectuera d'autres tâches d'ordre logistique, en tant que de besoin.

Personnel d'appui au projet à plein temps

g) **Fonctionnaire chargé des achats (P-3)** : le titulaire de ce poste sera placé sous l'autorité du chef du groupe des achats de la CEA. Plusieurs procédures de passation de marchés internationales de grande envergure seront nécessaires pour couvrir tous les éléments du projet. Le titulaire sera chargé de contrôler et d'établir tous les appels d'offre et documents contractuels, y compris sous leur forme définitive, d'administrer les marchés, de vérifier l'expérience de l'entrepreneur général et des nombreux sous-traitants et de diriger la procédure d'agrément, et d'assurer la liaison avec les équipes juridiques de la CEA et du Siège. Le fonctionnaire chargé des achats, qu'il est proposé de recruter en 2016, en même temps que les autres membres de l'équipe chargée de la gestion du projet, jouera un rôle essentiel dans l'exécution de toutes les activités d'achat nécessaires pour mener

à bien les travaux de rénovation, de la gestion des contrats à l'achèvement du chantier.

h) **Agents de sécurité (agents locaux)** : six agents de sécurité seront nécessaires pour surveiller le chantier pendant toute la durée des travaux, de 2017 à 2020. Les titulaires de ces postes seront placés sous l'autorité du chef de la sécurité et de la sûreté ou de son mandataire.

Annexe V

**Projet d'incidences financières des travaux proposés
de rénovation du bâtiment de l'Africa Hall)
à la Commission économique
pour l'Afrique, par année**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total estimatif
Coûts de construction								
Coût des travaux	–	–	5 459,7	8 687,3	13 665,0	3 424,0	–	31 236,0
Hausse des coûts pendant la période précédant les travaux (39 mois)	–	–	742,2				–	742,2
Hausse des coûts pendant les travaux (41,5 mois)	–	–	–	1 475,6	2 960,6	908,5	–	5 344,7
Honoraires des consultants	606,5	2 407,5	1 545,0	620,0	620,0	475,0	87,4	6 361,4
Réserve pour imprévus	121,3	481,5	1 549,4	2 156,6	3 449,1	961,5	17,5	8 736,9
Total partiel, coûts de construction	727,8	2 889,0	9 296,3	12 939,5	20 694,7	5 769,0	104,9	52 421,2
Supervision et gestion du projet								
Équipe chargée de la gestion du projet à la Commission	56,6	471,6	745,7	745,7	745,7	745,7	267,8	3 778,8
Voyages	–	8,4	27,6	17,0	17,0	17,0	8,5	95,5
Total partiel, supervision et gestion du projet	56,6	480,0	773,3	762,7	762,7	762,7	276,3	3 874,3
Sécurité physique	–	–	37,6	150,2	150,2	150,2	112,6	600,8
Total	784,4	3 369,0	10 107,2	13 852,4	21 607,6	6 681,9	493,8	56 896,3

Note : Aucune dépense n'avait été engagée à la date de l'établissement du rapport. Les dépenses afférentes à l'équipe de gestion du projet seront engagées à compter d'octobre 2015 et les honoraires des consultants seront portés en charge une fois le contrat définitif conclu.